

# Livret d'accueil 2022

**📌 Rentrée des Sixièmes : Jeudi 01 septembre à 8h00**

## LE MOT DE BIENVENUE

Chers futurs élèves, chers parents,

La rentrée de septembre sera un grand changement pour tous. Un nouveau rythme, des cours qui changent à chaque heure, de nouvelles matières, de nouveaux camarades de classe et de nouveaux professeurs. Nous ferons, comme chaque année, le maximum pour que cette rentrée et l'adaptation au collège se passent pour le mieux.

Nous aurons l'occasion de nous rencontrer et de vous permettre de bien prendre connaissance des lieux. Ce livret vous permettra d'avoir un premier regard sur ce qui vous attend au collège. Vous y trouverez des informations utiles et les coordonnées de tous ceux qui pourront vous accompagner et répondre à vos questions.

■ Marc DUMEZ, Principal

## ORGANISATION DE LA RENTRÉE 2022

### JEUDI 01 SEPTEMBRE

#### 8H00 - 12H00

- Appel des élèves de Sixième dans la cour du collège.
- Prise en charge des élèves par leur professeur principal. Les professeurs de la classe viendront se présenter dans la matinée.

#### 14H00 - 16H00

Cours prévus à l'emploi du temps de l'élève.

#### 16H00

Les parents qui le peuvent et qui le souhaitent sont accueillis par le Professeur Principal et les enseignants de la classe, dans la cour, autour d'une petite collation. Ce sera l'occasion d'échanger et de répondre à vos questions.

### VENDREDI 02 SEPTEMBRE

**Pas de cours pour les élèves de sixième**

- Rentrée des élèves des autres niveaux.

# ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN SIXIÈME

## ➤ MATIÈRES ET HORAIRES

5h   Français	1h   Sciences Physiques
4,5h   Mathématiques	1,5h   Technologie
3h   Histoire-Géo EMC	4h   E.P.S
4h   Langue Vivante 1	1h   Arts Plastiques
1,5h   S.V.T	1h   Éducation Musicale

Les heures d'AP (Accompagnement personnalisé), peuvent être **dédoublées** afin de travailler en plus petits groupes : c'est le cas notamment en français et en mathématiques.

Il est également possible de choisir l'une des options **Allemand** (2h/semaine) ou **Section Sportive** (modalités page suivante).

Le dispositif **Devoirs Faits** vient en complément de ces horaires.

## ➤ EXEMPLE D'EMPLOI DU TEMPS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00	HISTOIRE-GÉOGRAPHIE		ARTS PLASTIQUES	PHYSIQUE-CHIMIE	HISTOIRE-GÉOGRAPHIE
9h00	TECHNOLOGIE	SCIENTES VIE & TERRE	FRANÇAIS	MATHÉMATIQUES	MATHÉMATIQUES
10h00	ÉDUCATION PHYSIQUE & SPORTIVE	ÉDUCATION MUSICALE		MATHÉMATIQUES	SCIENTES VIE & TERRE
11h00		ANGLAIS LV1		ANGLAIS LV1	FRANÇAIS
12h00					
14h00	ANGLAIS LV1	HISTOIRE-GÉOGRAPHIE		FRANÇAIS	ÉDUCATION PHYSIQUE & SPORTIVE
15h00	TECHNOLOGIE	SCIENTES VIE & TERRE	VIE DE CLASSE		
16h00	DEVOIRS FAITS			DEVOIRS FAITS	

➔ **AP FRANÇAIS** : Accompagnement Personnalisé en Français, en demi-classe.

➔ **Vie de classe** : Le professeur principal utilise cette heure pour faire le point sur le travail, l'ambiance de classe, préparer les conseils de classe et communiquer des informations diverses. Elle n'a pas lieu systématiquement. Le professeur principal informe les familles de la fréquence.

➔ **Devoirs Faits** : Dispositif national d'aide aux élèves (aide aux devoirs, méthodologie, etc.)

## ➤ PRÉSENTATION

LA **SEGPA**, Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté, accueille des jeunes présentant des **difficultés scolaires** :

- ➔ Dès la fin du cycle 3 : Pré-orientation en Sixième SEGPA ;
- ➔ En cinquième, lors d'une orientation en SEGPA préparée en sixième.

⚠ La SEGPA n'est pas une section destinée aux élèves ayant des problèmes de comportement !!

Les classes de SEGPA sont intégrées dans le collège, et à la vie de l'établissement, comme n'importe quelle autre classe.

Chaque classe est composée d'un petit groupe d'élèves (16 au maximum), **ce qui permet d'individualiser le parcours de chacun !**

La SEGPA doit permettre aux élèves d'accéder à une **formation professionnelle diplômante** après la troisième (CAP, puis éventuellement Bac pro, pas de seconde générale)

## ➤ MATIÈRES ET HORAIRES EN SIXIÈME

4,5h | Français

4h | Sciences, technologie

4,5h | Mathématiques

2h | Arts

3h | Histoire-Géo EMC

4h | E.P.S

4h | Langue Vivante 1

Trois enseignants spécialisés assurent les cours :

- ➔ Mme Picard
- ➔ Mme Roy
- ➔ M. Loncle

Des enseignants des sections générales interviennent également.

Selon les progrès et capacités des élèves, une orientation en cinquième générale est possible à l'issue de la sixième SEGPA.

## ➤ ET ENSUITE ?

➔ **En cinquième** : 2h30 de modules d'aides sont mis en place, chaque semaine, pour répondre à des besoins spécifiques qui apparaissent en cours d'apprentissage, repérés par l'équipe pédagogique.

➔ **En quatrième et en troisième** : Les élèves bénéficient d'ateliers en lien avec des **champs professionnels** et de **stages professionnels**, dans le cadre de leur projet d'**orientation**.

Quatrième	Troisième
<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Découverte des connaissances de base des champs professionnels.</li><li>➔ Ébauche du projet de formation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Choix d'un champ professionnel</li><li>➔ Construction du projet de formation</li></ul>
6 heures par semaine	12 heures par semaine

Scannez le QR-CODE pour obtenir plus d'informations !



## ☰ ACTIVITÉS PROPOSÉES AU COLLÈGE

### ➤ SECTIONS SPORTIVES

Le collège dispose de deux sections sportives, accessibles (sous condition) dès la sixième : une section **natation** et une section **gymnastique artistique**.



Pour postuler à l'une des deux sections, il faut remplir un dossier de candidature et le retourner au collège **avant le vendredi 07 mai**.

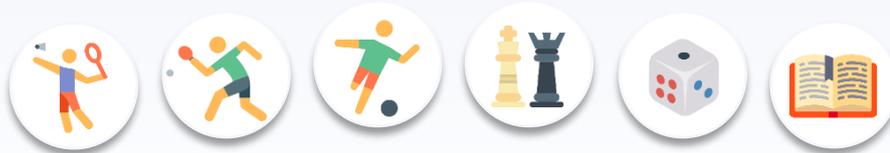
L'admission dans la section sportive est prononcée après examen du dossier de candidature et des résultats obtenus lors des tests physiques de sélection qui ont lieu **courant mai**.

**ⓘ Attention, il n'est pas possible de cumuler la section sportive avec l'option Allemand. De même, les années suivantes, il ne sera pas possible de suivre les options Latin ou Grec.**

Fonctionnement des sections sportives :

- L'élève doit être licencié à l'Association Sportive du collège.
- L'entraînement est assuré par un professeur certifié d'EPS et un entraîneur ayant un brevet d'état. Il comprend deux séances de deux heures chaque semaine en sixième, puis trois séances de deux heures par semaine de la cinquième à la troisième.
- Les élèves inscrits en section sportive sont automatiquement repris dans le niveau supérieur, si l'attitude et les résultats scolaires sont satisfaisants.

### ➤ CLUBS, ASSOCIATION SPORTIVE ET FOYER SOCIO-EDUCATIF



⊕ **Les clubs** : Proposés entre 13h et 14h, les clubs sont réservés aux élèves demi-pensionnaires. Encadrés par des assistants d'éducation ou des enseignants, les élèves peuvent pratiquer le théâtre, la programmation, lire et écouter des histoires, etc.

⊕ **Le Foyer Socio-Éducatif (FSE)** : Il faut être adhérent au FSE (5 € à l'année) pour pouvoir profiter du foyer, sous la surveillance d'un assistant d'éducation, de 13 à 14h ou pendant certaines heures de permanence : ping-pong, baby-foot, de nombreux jeux de société et des fauteuils moelleux vous attendent !

⊕ **L'Association Sportive (AS)** : C'est une association de type loi 1901, affiliée à l'UNSS. Il faut être licencié pour pouvoir pratiquer les activités (inscription auprès du professeur d'EPS en début d'année – prix : 25 €).

Activités proposées (selon les jours, de 12h30 à 14h00) :

- |                          |            |                                  |
|--------------------------|------------|----------------------------------|
| ▪ Gymnastique artistique | ▪ Handball | ▪ Badminton                      |
| ▪ Arts du cirque         | ▪ Futsal   | ▪ Natation (14h-15h le mercredi) |

Les compétitions ont lieu le mercredi après-midi (exceptionnellement toute la journée).

## **i** INFOS PRATIQUES !

### ➤ S'INVESTIR AU COLLÈGE : ÊTRE DÉLÉGUÉ !

Chaque classe élit 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour l'année scolaire.

Ils sont chargés de représenter les élèves de la classe. Ils sont les porte-paroles des élèves auprès des professeurs, notamment au moment du conseil de classe.



De la même façon, des élections en début d'année permettent aux parents d'élèves d'avoir deux représentants, qui seront également leur porte-parole aux conseils de classe. Les délégués élus participent également au conseil d'administration du collège.

### ➤ DISPOSITIFS PARTICULIERS POUR LES ÉLÈVES ET LES PARENTS

#### ➔ ULIS

L'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) est un dispositif qui a pour mission d'accueillir des élèves en situation de handicap. Elle propose une organisation pédagogique adaptée aux besoins spécifiques des élèves.

L'orientation en ULIS se fait sur demande des familles et doit être notifiée par une décision de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

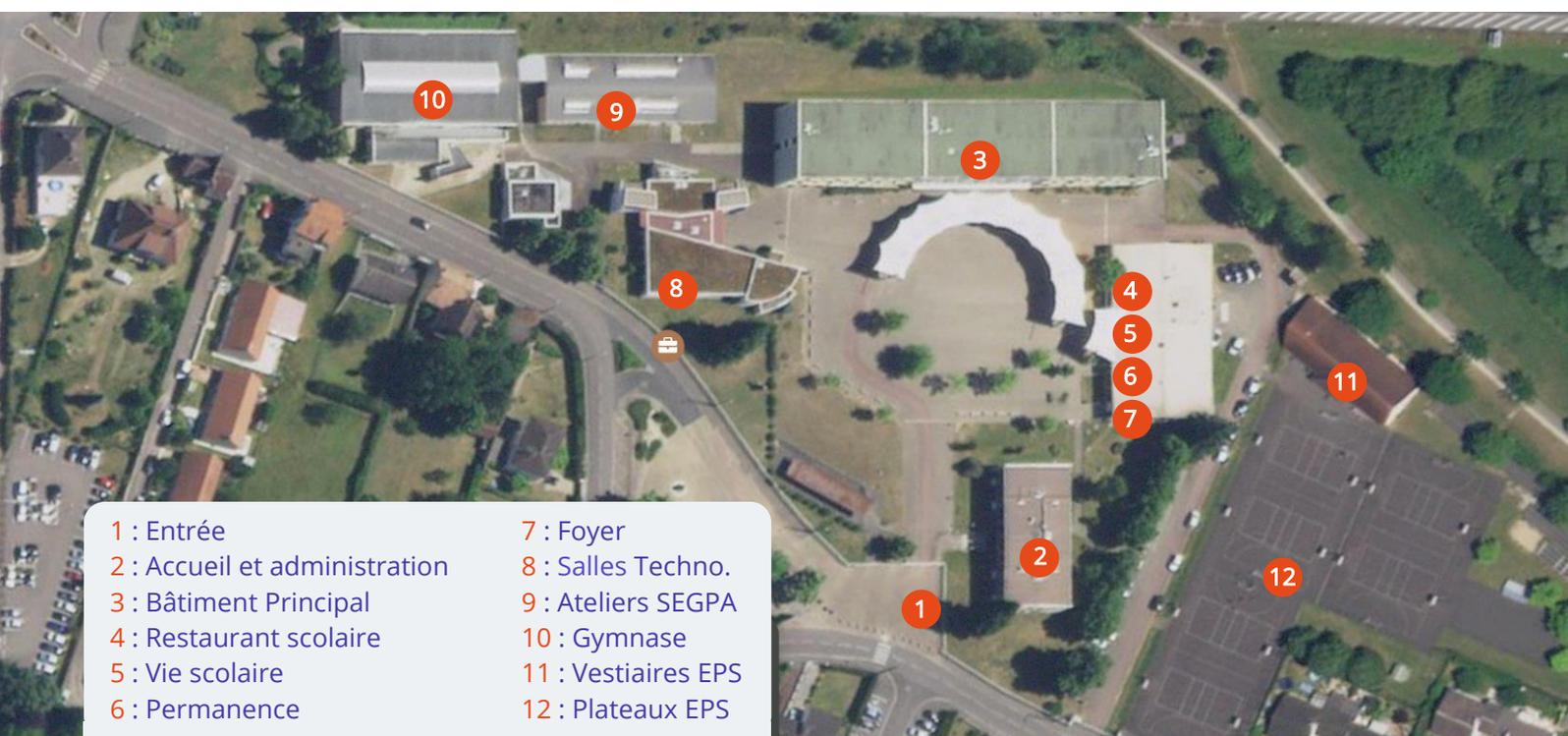
#### ➔ UPE2A

L'UPE2A (Unité Pédagogique pour Élève Allophone Arrivant) est un dispositif qui a pour mission d'accueillir des élèves nouvellement arrivés en France qui ne maîtrisent pas notre langue. Il permet à des élèves d'origine étrangère d'apprendre le français et de les préparer à poursuivre leur scolarité au collège tout en s'intégrant au mieux dans notre pays.

#### ➔ OEPRE

L'OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants) est un dispositif pour les parents étrangers primo-arrivants, autour de l'enseignement du français, de la découverte des valeurs de la République et du fonctionnement du système scolaire. Deux heures chaque semaine, une professeure de français accueille les parents volontaires au collège. L'inscription est gratuite !

### ➤ PLAN DU COLLÈGE



## ➤ TRANSPORTS SCOLAIRES :

### ✔ J'habite la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais :



Mon enfant peut utiliser le réseau **Intercom** :

Les inscriptions se font à l'adresse suivante : <https://www.bus-intercom.com/fr/>, à l'Espace Mobilités Intercom (3, rue du Général Leclerc) ou chez l'un des dépositaires (Tabac Presse).

### ✔ Je n'habite pas la Communauté d'Agglomération :



Mon enfant peut utiliser le réseau **Mobigo** :

Les inscriptions (ou renouvellements) se font à partir du mois de juin à l'adresse suivante : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/transports-scolaires-de-lyonne>

Pour être sûr de recevoir à temps la carte de bus, il faut réaliser l'inscription avant la mi-juillet !

## ➤ SERVICE DE RESTAURATION :

Le service de restauration est organisé sous forme d'un self. Les repas sont préparés sur place, par notre cuisinier. Pensez à prévenir le collègue en cas d'allergie alimentaire !

## ➤ EDUCONNECT :

Le service **EduConnect** vous permet de procéder par voie électronique à des démarches et formalités administratives. Au collège et au Lycée, l'utilisation de ce service est **indispensable** pour :

- Gérer l'orientation de ses enfants ;
- Effectuer une demande de bourses ;
- Consulter le livret scolaire de ses enfants ;
- Se connecter à l'Espace Numérique de Travail (ENT) **ECLAT-BFC** pour suivre la scolarité de votre enfant.

Dès la rentrée scolaire, identifiant et mot de passe provisoire seront transmis aux parents qui ne possèdent pas encore de compte. Les élèves recevront aussi leurs propres codes. Ceux-ci seront **utilisés tout au long de la scolarité de votre enfant** (jusqu'en terminale) : ne les perdez pas !

J'utilise mes identifiants EduConnect

**Identifiant**  
Saisissez un identifiant

**Mot de passe**  
Saisissez un mot de passe

Se connecter

[Identifiant perdu](#)      [Mot de passe perdu](#)

<https://educonnect.education.gouv.fr/>

❗ En cas de problème de connexion, vous pouvez joindre le service de l'intendance du collège, qui saura vous aider dans vos démarches !

### ➤ LA VIE SCOLAIRE :

La **Vie Scolaire** est un service dont les deux **Conseillers Principaux d'Éducation** (CPE) sont responsables.

L'**équipe Vie Scolaire**, constituée des CPE et des Assistants d'Éducation (AED), accueille, aide, conseille, renseigne, encadre les élèves, organise, surveille et assure leur sécurité :

- Gestion des flux, surveillance des entrées/sorties, couloirs, permanences, récréations, demi-pension ...
- Vérification de la présence des élèves au collège par des contrôles et appels réguliers.
- Animation éducative (Foyer Socio-Éducatif, formations des délégués, partenariats)

En collaboration étroite avec l'ensemble des membres de la communauté scolaire (professeurs, Direction, infirmières, Psychologue scolaire, assistante sociale, AED ...), les parents et les partenaires extérieurs, les CPE sont à l'écoute constante des élèves.

Ainsi, la Vie Scolaire accompagne les enfants tout au long de leur scolarité et veille à favoriser les meilleures conditions possibles de leur épanouissement de futurs citoyens.



### ➤ REGIMES D'ENTRÉES ET SORTIES

Au collège, il existe 3 types de « régime d'entrée/sortie » : A, B ou C (du plus strict au plus souple).

	Régime A	Régime B	Régime C
➤ Présence au collège	De 8h à 17h (8h-12h le mercredi)	De la première à la dernière heure de cours de la demi-journée	De la première à la dernière heure de cours de la demi-journée
➤ En cas d'absence <u>prévue</u> d'un professeur	L'élève ne peut pas quitter le collège	L'élève peut arriver plus tard ou partir plus tôt	L'élève peut arriver plus tard ou partir plus tôt
➤ En cas d'absence <u>non prévue</u> d'un professeur	L'élève ne peut pas quitter le collège	L'élève ne peut pas quitter le collège	L'élève peut arriver plus tard ou partir plus tôt

**Il est préférable qu'un élève de sixième soit en régime A ou B !**

**i** L'adhésion à un régime est modifiable : un élève peut démarrer l'année en régime A, puis passer en régime B à la fin du trimestre, par exemple. La modification se fait auprès du CPE en charge de la classe.

## 🗨️ QUI CONTACTER POUR QUEL MOTIF ?

Accueil	Trouver le bon interlocuteur lorsque vous ne savez pas à qui vous adresser ; Demande d'informations générales.
Secrétariat	Demander des documents (certificat de scolarité, par exemple) ; Demander un rendez-vous.
Vie Scolaire	Signaler une absence, prendre un rendez-vous avec la/le CPE.
Assistante sociale	En cas de difficultés financières, de problèmes liés à la bourse, autres difficultés d'ordre social ou familial.
Infirmier	Tout problème lié à la santé.
Psychologue de l'Éducation Nationale	Tout ce qui est lié à la scolarité et à l'orientation.
Intendance	Tous les aspects financiers, règlement de la restauration scolaire.
Professeur Principal	Tout problème concernant la scolarité de votre enfant.

## 👉 BESOIN D'UNE AIDE FINANCIÈRE ?

Il existe, au niveau du collège, trois dispositifs qui peuvent vous aider financièrement :

**Bourses nationales de collège** : Vous pourrez savoir au cours de l'été si vous êtes éligibles et obtenir une estimation du montant de la bourse en quelques clics, sur le service en ligne suivant :

[www.education.gouv.fr/bourses-de-college](http://www.education.gouv.fr/bourses-de-college)

Les demandes de bourse nationale de collège sont à effectuer dès la rentrée scolaire sur le site :

<https://educonnect.education.gouv.fr/>, en se connectant avec vos identifiants.

*(Pour les élèves externes, la bourse est versée sur le compte du responsable financier chaque fin de trimestre. Pour les demi-pensionnaires, elle vient en déduction de la demi-pension.)*

**Bourses départementales** : Elles sont attribuées par le Conseil Départemental exclusivement aux élèves boursiers du collège et demi-pensionnaires. L'établissement se charge de transmettre les informations nécessaires au département, les parents n'ont pas de dossier à remplir.

**Fond Social Collégien** : C'est un fond d'aide ponctuelle, géré au collège. Vous pouvez contacter l'assistante sociale du collège, qui vous accompagnera dans les démarches.



ECLAT-BFC est l'ENT (Espace Numérique de Travail) du collège : il s'agit d'un site internet accessible depuis un PC, une tablette ou un smartphone (il existe aussi des applications pour Android et IOS).



L'accès à ECLAT-BFC se fait à l'aide du compte **EduConnect**, fourni lors de l'inscription de votre enfant au collège. **Il est important de se connecter à ECLAT dès le début de l'année** et d'y enregistrer une adresse mail (qui permet de récupérer le mot de passe en cas de perte ou d'oubli). L'établissement fournira en début d'année les codes pour votre enfant. **Attention, les comptes parent et enfant ne disposent pas des mêmes possibilités : chacun doit utiliser son propre compte !**

L'ENT permet aux parents et aux élèves :

- De connaître l'emploi du temps des élèves ;
- De suivre l'assiduité de votre enfant (absences, retards...);
- De connaître le travail à faire et les notes de votre enfant ;
- De communiquer avec les personnels de l'établissement ;
- De télécharger les bulletins trimestriels ;
- De recevoir les informations générales du collège.

Scannez le QR-CODE pour accéder au mode d'emploi d'ECLAT !



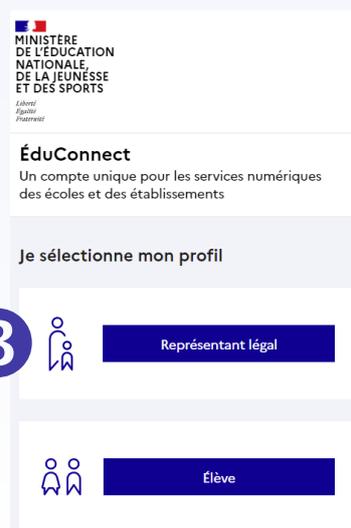
ADRESSE DE L'ENT : <https://clg-champsplaisants-sens.eclat-bfc.fr/>



1 Cliquez sur « **Se connecter** » en haut à droite de la photo du collège.



2 Cliquez sur « **Élève ou parent** » puis sur « **des collèges et des lycées** ».



3 Vous êtes automatiquement redirigés sur la fenêtre d'authentification **EduConnect** pour y saisir vos identifiants.